



DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE VIEUX-FORT

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

Date de la convocation : **mercredi 11 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois de décembre, le conseil municipal de la commune de VIEUX-FORT s'est réuni à la salle des délibérations de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Héric ANDRE Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 04 septembre 2024

- 1. Prise en charge des frais de transports et autres frais de deux conseillers municipaux ayant participé au 106^e congrès des Maires et des Présidents des Intercommunalités de France**
- 2. Correction des écritures antérieures via le compte 1068 « excédent de fonctionnement Capitalisés »**
- 3. Décisions modificatives n°2 au Budget 2024 de la Commune de VIEUX-FORT**
- 4. Délibération sur la participation employeur à la prévoyance – Décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement**
- 5. Délibération portant sur l'instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (IFSE) filière police**
- 6. Délibération sur la création de postes permanents suivant la dissolution de la caisse des écoles**
- 7. Délibération sur le Plan Cantine**
- 8. Délibération sur la création de postes suivant un accroissement temporaire de l'activité – service technique**
- 9. Délibération sur le paiement des lauréats au concours fresque entre Terre et Montagne : CMACS**
- 10. Questions diverses**

Etaient Présents : (MM). Héric ANDRE, Gladys BOURGEOIS, Didier GELARD, Rosie MALESPINE, Magloire MICHINEAU, Rudia TALBOT, Claudine MONTHOUEL, Carole CASTELNEAU, Célia DELANNAY, Charles BOURGEOIS, Marlène RENIA-DELANNAY, RENIA Anselme, Rolland PLANTIER ;

Excusés : MM. RENIA Olivier (*procuration donnée à Mme Carole CASTELEAU*), Kessy RENIA-BOURGEOIS (*procuration donnée à Monsieur Héric ANDRE*), CARRIERE Ruddy (*procuration donnée à Monsieur PLANTIER Rolland*) ;

Absents : MM. (1) BOURGEOIS Dylan, SAMUEL Linda ép. DAVID, BOGAT Jennifer ép. MARCIN ;

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les membres du conseil d'avoir répondu à sa convocation.

Heure de début : 09h20 – Salle de délibérations

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire propose la candidature de **Madame MONTHOUEL Claudine** pour assurer le secrétariat de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du mercredi 04 septembre 2024

Lecture du procès-verbal du 04 septembre 2024 par Monsieur GELARD Didier.

Monsieur le Maire préside la séance et demande à l'assemblée de lui faire part de leurs questions.

Monsieur le Maire énonce que qu'il souhaite créer un CCAS, et rappel à l'assemblée que cela est devenu une obligation législative depuis 2020, avant sa mandature.

Il fait part du bilan du PLU et qu'il souhaite réitérer sa demande auprès des services de la DEAL Guadeloupe dans le cadre du lancement de la procédure de révision du PLU.

Le procès-verbal du 04 septembre 2024 est adopté à la majorité des membres présents, soit 14 voix pour, et 2 abstentions.

1. Prise en charge des frais de transports et autres frais de deux conseillers municipaux ayant participé au 106^e congrès des Maires et des Présidents des Intercommunalités de France

Le Maire rappelle les conditions qui ont empêchées la tenue du dernier Conseil Municipal.

Monsieur Plantier remet en cause le libellé du projet de délibération, faisant mention des « autres frais ».

Monsieur le Maire, confirme et rappel que les frais de transports des élus désignés pour participer au Congrès des Maires, seront pris en charge uniquement.

Madame BOURGEOIS Gladys propose de modifier le libellé, à cause de la mention « autres frais ».

Madame MALESPINE Rosie à quitter momentanément la salle de délibérations.

L'assemblée est amenée à passer au vote ;

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés, soit 14 voix pour et 2 voix contre.

2. Correction des écritures antérieur via le compte 1068 « excédent de fonctionnement Capitalisés »

Monsieur PIERRE-JOSEPH présente le projet de délibération à l'assemblée des membres présents.

La délibération est adoptée à l'unanimité par l'assemblée.

3. Décision modificative n°2 du budget 2024 de la Commune de VIEUX-FORT

Monsieur le Maire invite Monsieur PIERRE-JOSEPH Arry à présenter le projet de délibération portant sur la décision modificative n°2 du budget 2024 de la commune de VIEUX-FORT ;

Monsieur le Maire dresse un bilan exhaustif et concis concernant le chantier d'insertion, et pourquoi la mairie est en solde débiteur à l'heure d'aujourd'hui ;

Néanmoins, il rassure l'assemblée en indiquant que la situation de VIEUX-FORT sur le plan financier se porte bien ;

La délibération est adoptée à l'unanimité par les membres de l'assemblée ;

4. Délibération sur la participation employeur à la prévoyance – Décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'obligation de la participation obligatoire des collectivités territoriales, pour tous les employeurs publics territoriaux de financer des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire pour couvrir le risque prévoyance de leur agents (incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.)

Cette obligation à prit effet à compter depuis le **01/01/2025** selon un montant minimum de 7 euros de participation de l'employeur à la garantie prévoyance par agents.

Vu les besoins de la collectivité, la modalité de la labellisation a été retenue et concernera agents titulaires et stagiaires de la commune, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité.

Monsieur Rolland PLANTIER interroge Monsieur le Maire si, cette nouvelle obligation a été diffusée auprès de l'ensemble des agents, pour recueillir leurs avis ;

Monsieur le Maire répond que le service des ressources humaines fera le nécessaire et invite, l'assemblée à passer au vote ;

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés, soit 14 voix pour et 2 abstentions.

5. Délibération portant sur l'instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (IFSE) filière police

Monsieur le Maire présente le projet de délibération à l'ensemble des membres présents et rappelle à l'assemblée l'esprit professionnel qui anime les deux agents de la police municipale de la commune, malgré une charge de travail pesante (disponibilité les week-ends, jours fériés, permanence de nuit, encadrement d'évènements et manifestations sur la journée) ;

Par conséquent, le Maire propose, d'instaurer l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement dans la commune de Vieux-Fort.

La délibération est adoptée à l'unanimité par les membres de l'assemblée ;

6. Délibération sur la création de postes permanents suivant la dissolution de la caisse des écoles

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°2024-15 du 15 Avril 2024, le conseil municipal de la commune de Vieux-Fort a décidé de la dissolution de la Caisse des écoles de Vieux-Fort à compter du 01 Janvier 2025.

La délibération est adoptée à l'unanimité par les membres de l'assemblée ;

7. Délibération sur le Plan Cantine

Présentation du dispositif par Monsieur le Maire et Mme MONTHOUEL Claudine ;

Mme MONTHOUEL Claudine, élue en charge des affaires scolaires explique les étapes de la mise en place du plan cantine et lit à l'assemblée les conclusions du bilan ;

La délibération est adoptée à l'unanimité par les membres de l'assemblée ;

8. Délibération sur la création de postes suivant un accroissement temporaire de l'activité – service technique

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que la loi l'autorise à recruter de manière temporaire des agents face à un accroissement temporaire de l'activité ;

La délibération est adoptée à l'unanimité par les membres de l'assemblée ;

9. Délibération sur le paiement des lauréats au concours fresque entre Terre et Montagne : CMACS

Monsieur le Maire fait mention de la problématique liée à la temporalité des appels à projets ;

Madame BOURGEOIS Gladys, affirme également que les temps de positionnement imposés aux communes sur les appels à projets sont, précaires ;

Monsieur PLANTIER Rolland demande quand sera versé la récompense aux lauréats retenus et, si ce sera le compte financier de la commune qui versera les sommes dues ;

Madame TALBOT Rudia, lit à l'assemblée ladite convention entre le Parc Nationale de Guadeloupe et, précise que le Parc de Guadeloupe assurera une partie du paiement des lauréats ;

Monsieur PLANTIER Rolland souligne le manque de régularité de conseils municipaux, car durant son mandat il rappelle qu'il tenait un conseil municipal une fois par mois ;

Monsieur le Maire demande de patienter en attendant l'apport dudit projet ;

Monsieur PLANTIER Rolland s'insurge face au contenu du projet lorsqu'il lit la mention « a été versée » ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de passer au vote ;

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés, soit 14 voix pour et 2 abstentions.

Madame Célia DELANNAY à quitter la salle de délibérations et s'excuse auprès des membres de l'assemblée, pour raisons professionnelles ;

Il est 11h30 ;

10. Questions diverses

Monsieur le Maire, parle de la mise en place du CLSPD rapidement ;

Fait part à l'assemblée des faits de dégradations au sein de la nouvelle école de VIEUX-FORT, et à fait une demande de mise en place d'une sécurisation de l'école à Monsieur Pierre-Émile ARBAUT le 18 décembre 2024 ;

Il mentionne également les difficultés que rencontre la collectivité avec la famille CESSY ;

Monsieur le Maire envisage de revoir le maintien de la subvention qui était allouée aux carbets du Phare par, le Conseil Régional de Guadeloupe ;

Madame Gladys BOURGEOIS fait part de son mécontentement face au dossier FIDL (chantier d'insertion) concernant la rémunération des encadrants désignés au préalable ;

Tous les points portés à l'ordre du jour, ont été épuisés ;

Monsieur le Maire lève la séance ;

Il est 12h27.

Le Maire,



Héric ANDRE. /

La secrétaire de séance,



Claudine MONTHOUEL. /

